



## **ARRETE MUNICIPAL N° 13/2023 PORTANT RESTRICTION DE CIRCULATION ET INTERDICTION DE STATIONNEMENT**

Le Maire d'ATTICHES ;  
Vu le Code Général des Collectivités Locales ;  
Vu le Code de la Route ;  
Vu les arrêtés ministériels relatifs à la signalisation routière et à la signalisation temporaire des routes ;  
Vu la demande d'arrêté présentée par la Sté VELARCOM afin de remplacer un poteau d'appui au niveau du 10 rue de la Neuville.  
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires concernant la circulation et prévenir les accidents,

### **ARRÊTE**

**Article 1 : Du 20 Avril au 19 Mai 2023**, en raison de travaux de remplacement du poteau d'appui au niveau du 10 rue de la Neuville, la société chargée des travaux assurera sous sa pleine et entière responsabilité l'installation et le maintien de la signalisation ainsi que la pré signalisation de chantier, pendant toute la durée des travaux.

**Article 2 :** La fourniture et la pose des panneaux de signalisation sont placées sous l'entière responsabilité des organisateurs.

**Article 3 :** Pendant la durée de ces travaux, l'organisation de la circulation sur la voie devra être respectée de la façon suivante :

- Vitesse limitée à 30km/h
- Interdiction de stationner et de dépasser

**Article 4 :** Madame la Directrice Générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis pour ampliation :

- Au Major de la Brigade de Gendarmerie de PHALEMPIN (59)
- Aux Agents de la Surveillance de la Voie Publique de la commune d'ATTICHES (59)
- Au Conseil Régional Hauts-de-France Service Circulation à LILLE (59)
- Au Directeur de la Société ESTERRA-1<sup>ère</sup> Avenue-Port de Santes à SANTES (59)
- A la société VELARCOM

Fait à ATTICHES, le

L'Adjointe aux Travaux  
Mme Isabelle LAMPS

